

CONSEIL MUNICIPAL N°02/2021
Jeudi 25 février 2021 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE - RENDU

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix-neuf février précédent, s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claire FABRE-PILLEMENT, Marilyne FROT, Christophe RENAUD, Christian GOMEZ.

Procurations : Marie-Dominique MICHELET à Brigitte GAYAUD, Claude CADENAT à Cyril QUIOT, Cédric DAYDE à Christophe RENAUD, Christian ALEX à Frédéric MARTIN

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD (excusée), Samuel MICHELON, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE, Danièle BARON

Nombre de membres présents = 17 / Nombre de votants = 21

Secrétaire de séance : Sarah AIT-IDIR

* * *

1 – Approbation du procès-verbal de séance du 21 janvier 2021

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 21 janvier 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation n'est émise et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Rapport et débat d'orientations budgétaires 2021

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Préalablement au vote du budget primitif annuel, le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer l'assemblée municipale et les administrés de la situation financière de la commune, et de débattre des perspectives d'évolution du budget. Le rapport d'orientations budgétaires s'articule autour de six grands thèmes : Les perspectives économiques nationales et l'incidence de la loi de finances sur le budget des collectivités ; les orientations budgétaires de la coopération intercommunale, en l'occurrence la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence ; la situation financière de la commune au terme du dernier exercice budgétaire ; les perspectives budgétaires pour l'année nouvelle ; l'évolution de la dette ; et la situation et les perspectives des budgets annexes.

A l'issue de la présentation du rapport, l'assemblée a été invitée à débattre des orientations budgétaires 2021 et à valider la présentation du rapport et la tenue du débat.

Vote à l'unanimité

3 – Convention financière 2021 avec le Comité des Fêtes

Rapporteur : Cyril QUIOT, adjoint délégué aux festivités

Comme chaque année, il est proposé de conclure avec l'association Comité des Fêtes, une convention de partenariat financier pour l'animation festive de la commune, conformément aux dispositions réglementaires en matière de subvention aux associations d'un montant supérieur à 23.000€. Le programme 2021 est évidemment élaboré sous réserve de la situation sanitaire qui pourrait compromettre les manifestations programmées, comme en 2020.

Le budget prévisionnel 2021 du Comité des Fêtes s'élève à 49.851€ pour lequel l'association sollicite une subvention de 45.000€.

Vote à l'unanimité

4 – Demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2021

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux et à la sécurité

Considérant le programme de travaux et équipements de voirie évoqués dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2021 pour les travaux d'aménagements et de sécurisation prévus : rue Pasteur, rue des Arènes, chemin du Mas de Lézignan, chemin des Tilloises, rue de Nîmes, chemin du Mas du Charcutier, et chemin des Vendangeurs (remplacement du contrôleur de feux tricolores). Le coût total prévisionnel des travaux est évalué à 32.050 €HT et 38.460 €TTC.

Vote à l'unanimité

5 – Rénovation de toiture de l'école élémentaire Le Mistral

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Par délibération en date du 21 janvier dernier, le Conseil Municipal avait approuvé l'opération de rénovation de toiture de l'école Le Mistral et sollicité l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 87.191 €HT après diagnostic de la charpente.

La loi du 7 décembre 2020 dite d'accélération et de simplification de l'action publique, adoptée pour tenir compte des contraintes générées par le contexte sanitaire, a reculé de 40.000 à 100.000 € le seuil de publicité et de mise en concurrence des marchés de travaux. Aussi, considérant l'urgence de commander cette prestation de rénovation de toiture pour permettre son exécution durant les vacances d'été 2021, il ne sera pas lancé de consultation publique, en accord avec la Commission des Finances. Il est donc proposé d'approuver le devis présenté par la société jonquiéroise RS Construction.

Vote à l'unanimité

6 – Point sur la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme – Pour information

Au terme de la phase de concertation publique initiée le 24 septembre dernier, la prochaine étape de la procédure consiste à présenter le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et à en débattre en séance du Conseil Municipal.

Préalablement, il est nécessaire de rencontrer les services de l'Etat (DDTM) pour avis, avant diffusion aux personnes publiques associées et réunion publique ; le PADD pourrait ainsi être présenté en séance du Conseil Municipal le 25 mars ou le 8 avril prochain.

L'objectif est d'atteindre la phase d'arrêt du PLU à la fin du mois de juin.

Les personnes publiques associées, ainsi que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), disposeront alors d'un délai de trois mois incompressible pour émettre leurs avis.

Ainsi, l'enquête publique préalable à l'approbation pourrait être prescrite en septembre, et le Conseil Municipal pourrait approuver la révision du PLU au mois de décembre.

Parallèlement à la procédure de révision, la commune devra initier l'élaboration d'un dossier de création de zone d'aménagement concerté pour l'urbanisation du quartier de Peire Fioc. Sur la base de ce dossier, une consultation publique sera initiée pour le choix de l'aménageur.

7 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire des travaux de la CCBTA :

- Bureau communautaire délibératif du 8 février 2021 : 5 questions à l'ordre du jour ; suivi d'un Bureau non délibératif (4 questions à l'ordre du jour).
- Conseil Communautaire du 15 février suivant : 21 questions à l'ordre du jour.

8 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu d'informer l'assemblée municipale des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

- Décision n°02-2021 du 21 janvier 2021 : Aide au ravalement de façade d'un immeuble sis 5 rue du Nord, pour un montant de 432€.

Questions diverses

Question ajoutée à l'ordre du jour : Participation de la commune au projet de soutien des proches aidants

Rapporteur : Marilynne FROT, conseillère municipale et conseillère d'administration du CCAS

Les derniers plans de santé publique reconnaissent le rôle et l'expertise des aidants familiaux et des proches aidants, et la nécessité de créer et de structurer un temps de répit adapté. Mais des actions de soutien peuvent également être initiées au niveau local : de nombreux aidants familiaux se sont en effet rapprochés du CCAS, au cours de ces derniers mois, confrontés à des difficultés accrues par la situation sanitaire.

En partenariat avec l'Association des Aidants d'Occitanie (ADAO), le Conseil d'Administration du CCAS a ainsi décidé, en séance du 8 février dernier, de mettre en place des ateliers mensuels qui offriront aux aidants un espace et un temps d'échanges, d'informations et de réflexions autour de problématiques communes, avec l'accompagnement de professionnels de la santé.

Le coût annuel de l'opération a été évalué à 2.000€ et peut bénéficier de l'aide financière du Département, sous réserve de l'engagement exprès du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

Autres questions diverses

Financement d'un véhicule municipal par l'annonce publicitaire (E. ORTIZ)

Retrait des panneaux d'affichage publicitaire en bordure de la RD.999, à la demande de la DDTM du Gard (JM. FOURNIER)

Appel aux dons suite à un sinistre d'incendie, rue Font Barrière (D. POIRIER)

La séance est levée à 20h45

Le Maire.
Jean-Marie FOURNIER


